

Objet : Conseil communautaire-Projet - Renouvellement du bureau.

Cher(e) collègue,

J'ai assisté aux réunions des 3 commissions locales au cours desquelles je vous ai remis un document rédigé par plusieurs d'entre nous afin d'attirer votre attention sur la nécessité de vous prononcer sur un projet et des orientations ayant pour seul objectif de servir les habitants du Valois.

Aujourd'hui force est de constater que les annonces faites au cours de ces réunions convergent toutes sur la confiscation du pouvoir par un groupe d'élus qui considèrent qu'eux seuls détiennent la vérité et le pouvoir d'organiser et de décider au nom des habitants. Pour cela même la désinformation est utilisée.

Ainsi Monsieur FOUBERT annonce que sa candidature à la présidence est légitime car il a été sollicité par le même groupe d'élus, tous UMP ou apparentés, qui, avant même que nos concitoyens ne se prononcent, avait « pré-désigné » l'ancien Maire de Nanteuil Philippe DUPILLE comme le futur Président de la C.C.P.V. N'en déplaise à ce groupe, les électeurs ont fait un autre choix pour Nanteuil. Et Monsieur FOUBERT ne tire certainement pas sa légitimité des urnes, puisque seuls 24 % des électeurs de sa commune, soit 2402, ont accordé leur confiance à la liste qu'il soutenait.

Il se déclare ensuite ouvert et homme de consensus avec la seule ambition de faire une pause dans les réalisations de la C.C.P.V.

Comme c'est facile maintenant que Crépy-en-Valois a tiré tous les profits de l'intercommunalité (transfert de la régie des ordures ménagères, du centre de secours, installation du bâtiment locatif - taxe professionnelle au profit de la commune- et bientôt de la piscine), après avoir refusé le contrat petite enfance qui aurait permis à l'ensemble des communes du Valois de bénéficier des aides de la caisse d'allocations familiales, et d'entrer dans le dispositif de l'école de musique.

Il donne pour seule preuve de son ouverture l'éviction de Monsieur PRADDAUDE en ne le désignant pas comme délégué. La désignation d'un ou deux délégués de la liste Furet qui a obtenu 2272 voix, seulement 130 de moins que lui, aurait été plus significative.

Dans le canton de Betz, Monsieur BOULLAND déclare soutenir cette démarche afin de ne pas politiser !!! Après avoir dénoncé avec d'autre le danger d'une candidature de Crépy-en-Valois il fait volte face (celles et ceux qui ont participé à commission locale de Betz l'ont entendu). Les électeurs (2762) du canton doivent apprécier, eux qui l'ont élu grâce à son dynamisme et sa volonté d'aller de l'avant pour faire avancer les choses. Aujourd'hui il s'associe avec ceux qui l'ont combattu dans ses démarches en faveur du transport, du logement et de la coulée verte. Avec moi il a dénoncé ces comportements à l'occasion du débat sur la T.P.U. C'est vrai que longtemps apolitique il est maintenant UMP à part entière. Lui aussi il doit sa présence dans les instances de la C.C.P.V grâce à un soutien massif des électeurs de Betz 230 sur 680 !!!

A la commission locale de Nanteuil, après un lobbying auprès des délégués lors d'une réunion organisée en catimini, en mettant en avant les dépensiers que seraient les uns face aux autres qui veulent une pause pour ne pas augmenter les impôts, les représentants des communes de Nanteuil et Plessis n'ont pas été prés désignés. Pourtant se sont les électeurs qui ont choisi sur des programmes clairs et précis. Ainsi sur le canton de Nanteuil, 3585 électeurs et 12 communes sur les 16 adhérentes à la C.C.P.V m'ont placé en tête et approuvé le programme proposé dans le cadre de la politique départementale. Programme qui prévoit des aides pour les actions menées en faveur du logement, du transport et de la petite enfance.

Partout une pause est proposée pour ne pas augmenter les impôts, pourtant la simple mise en œuvre des projets en cours et notamment le centre aquatique va engendrer une hausse significative de ces impôts. De qui se moque-t-on ? Pour les petites communes chacun peut faire le calcul de combien il faudrait augmenter les impôts communaux sans les subventions. Pour nombre de petites communes 1 point de fiscalité représente à peine 1000€. Comment imaginer la mise en place de services supplémentaires sans un soutien des collectivités (Etat, Département, Région, C.C.P.V) qui peuvent assurer une juste répartition. Ainsi le département a augmenté les impôts mais dans le même temps les aides aux communes ont progressées de 30 M€ à 52 M€. Les habitants du Valois doivent bénéficier de ces services quel que soit l'endroit où ils habitent.

N'oublions pas non plus que la Taxe Professionnelle Unique (la fameuse T.P.U), contrairement à ce que l'on vous raconte, n'enlève pas de pouvoir aux communes, mais en donne un supplémentaire à la C.C.P.V. en lui apportant d'autres moyens : le bonus apporté par l'Etat (900 000 €/an) est une redistribution des impôts payés par tous les contribuables. Ne pas en faire bénéficier les habitants du Valois c'est leur faire payer 2 fois. Une fois l'impôt qui sert à la redistribution du bonus et une autre avec l'augmentation des impôts votée par la C.C.P.V.

Un dernier argument commun est développé : « attendons de mettre en place le S.C.O.T avant de décider de nouvelles actions ».

La belle affaire ! Le S.C.O.T est un outil pour faire aboutir nos projets non l'inverse. Ceux qui vantent ses mérites seront très vite confrontés à des choix en totale opposition avec ceux d'aujourd'hui pour maintenir une COHERENCE TERRITORIALE, seule exigence de ce schéma contrairement au schéma directeur beaucoup plus précis et contraignant. Qui cela dit au passage n'a pas été suivi comme il aurait dû l'être notamment pour les zones d'activités.

**Vous nouvel élu, nouveau délégué** vous avez la possibilité de mettre fin à ce déni de démocratie, à cette confiscation de la démocratie mais surtout à ces positions rétrogrades qui combattent l'intercommunalité pour préserver leur pouvoir.

La survie des petites communes, de l'équilibre du territoire mais surtout la préservation de l'intérêt des habitants sont entre vos mains. **Unis, nous serons plus fort.**

Mon implication totale et mon engagement pour une intercommunalité forte ne peuvent être contestés. Le passé plaide pour cela jamais mon action n'a été guidé pour une prise de pouvoir ou une quelconque manœuvre politicienne. Une association avec les anti-communautaires aurait pu mettre à mal la majorité consensuelle du Président Drillet. Certains se rappellent des positions tranchées de certains membres du bureau et notamment d'un Vice Président désavouant des accords et des engagements pris antérieurement.

Aujourd'hui mon action est guidée par le seul souci de permettre à la fois un aménagement du territoire harmonieux et une prise en compte réelle des besoins des habitants à travers leur conseil municipal et leur délégué. Si vous partagez ces points de vue n'hésitez pas à me contacter.



Jean-Paul DOUET  
Vice-président du Conseil Général de l'Oise  
Maire de Montagny Ste Félicité  
Membre du bureau de la C.C.P.V depuis 1989  
Président de la commission Emploi-Formation  
Tel : **06 07 37 21 02**  
Courriel : [jp.douet.cg@wanadoo.fr](mailto:jp.douet.cg@wanadoo.fr)  
Site : <http://douet.info>  
Blog : <http://douet2005.blogs.com/>